

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Déléage, tenue le 25 novembre 2025, à 19 h 00, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, situé au 175 Route 107 à Déléage et à laquelle étaient présents,

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion maire;  
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;  
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;  
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;  
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;  
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5  
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Était également présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 11 personnes dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

**Formant quorum**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. Ouverture de la séance par le maire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
  - 2.1 Comités et tâches des conseillers et conseillères.
  - 2.2 Nomination du maire(esse) suppléant au conseil de la Municipalité de Déléage et substitut au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.
  - 2.3 Appel d'offres pour la formation des élus – *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et Tandem réussir la relation maire et directrice générale.
  - 2.4 Autorisation de signatures des chèques, effets bancaires et signataire des documents municipaux.
  - 2.5 Démission du contremaitre - employé # 32-0044.
  - 2.6 Nomination chef d'équipe - employé # 32-0011.
  - 2.7 Fin de contrat - employé # 61-022.
  - 2.8 Plan d'action municipalité amie des aînés (MADA).
  - 2.9 Reddition de compte – Entretien des routes locales (ERL).
  - 2.10 Nomination au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM).
  - 2.11 Modification du règlement 566-INC-2023, règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance extraordinaire.

**2025-11-CMD170 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyée par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD171 COMITÉS ET TÂCHES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer les tâches et responsabilités des conseillers (ères) en lien avec les différents comités de travail et leurs intérêts;

CONSIDÉRANT la liste suivante des comités de travail et des tâches selon les intérêts de chacun :

**Administration et finances**

Présidente : Jean-François Dion

Membres : Kathy Milone

- Finance/budget
- Code d'éthique et de déontologie des élus et des employés
- Ressources humaines
- Politique du personnel-cadre

**Sécurité publique**

Président : Eric Gauthier

Membre : Luc Robillard

Fonctionnaire : Chef pompier

- Incendie et police
- Sécurité civile
- Plan municipal sur la sécurité civile

**Voirie**

Président : Stéphane Rivest

Membre : Pierrot Beaudoin

Fonctionnaire : Contremaitre

- Travaux
- Projets

**Régie intermunicipale de l'aéroport (RIAM)**

Membre : Stéphane Rivest

Substitut : Jean-François Dion

**Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

Membres : Jaicy Morin

Substitut : Pierrot Beaudoin

Fonctionnaire : Inspecteur municipal

- Dérogations mineures

**Culture et loisirs, santé et bien-être**

Président : Jaicy Morin

Membres : Kathy Milone

- Relais d'information touristique
- Parc/terrain de jeux
- Bibliothèque
- Politique familiale et des aînés et Municipalité Amie des Aînés
- Qualité de vie des citoyens
- Communication

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- accepte la composition des comités de travail et des tâches telles que décrites dans le préambule.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD172 NOMINATION DU MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) AU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE ET SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT que selon l'article 116 du *Code municipal*, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale* à l'article 210.24 précise qu'un substitut doit être nommé pour remplacer la mairesse au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer Eric Gauthier, maire suppléant et substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau. Laquelle en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD173      APPEL D'OFFRES POUR LA FORMATION DES ÉLUS  
– LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN  
MATIÈRE MUNICIPALE ET TANDEM RÉUSSIR LA  
RELATION MAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le milieu municipal est un secteur complexe régi par plusieurs règlements, lois et encadrements divers;

ATTENDU QUE les nouveaux élus ont besoin de support et d'être orientés, afin d'avoir accès à un maximum de renseignements et de documentation pour être en mesure de saisir le fonctionnement, les projets et les particularités de la municipalité, en plus de mieux comprendre le fonctionnement d'un conseil municipal;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur ladite loi doit, dans les (6) six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

ATTENDU QUE les membre du conseil doit, dans les trente (30) jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci à la directrice générale de la municipalité qui en fait rapport au conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- mandate la directrice générale à procéder à des appels d'offres pour offrir la formation nécessaire aux nouveaux élus municipaux.
- autorise la directrice générale et le maire à suivre la formation réussir la relation maire et directrice générale.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD174      AUTORISATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES,  
EFFETS BANCAIRES ET SIGNATAIRE DES  
DOCUMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Dion a été élu maire lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 et assermentée le 11 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des affaires municipales, la Municipalité nécessite la signature de chèques, d'effets bancaires et autres documents municipaux par Monsieur le maire, Jean-François Dion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser Monsieur Jean-François Dion, maire à signer les documents municipaux et qu'en l'absence de celle-ci, Monsieur Eric Gauthier maire suppléant soit autorisée à signer ces effets.
- d'autoriser Monsieur Jean-François Dion, maire à signer les chèques et les effets bancaires conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et qu'en l'absence du maire, Monsieur Eric Gauthier maire suppléante soit autorisée à signer ces effets ;

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD175 DÉMISSION DU CONTREMAITRE - EMPLOYÉ # 32-0044**

ATTENDU QUE l'employé no.32-0044 a remis sa démission ;

ATTENDU QUE sa dernière journée de travail est le 7 novembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil souhaite accepter la démission de l'employé ci-haut mentionné, en lui souhaitant le meilleur des succès dans ses projets futurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter la démission de l'employé # 32-0044 en date du 7 novembre 2025.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD176 NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE - EMPLOYÉ # 32-0011**

CONSIDÉRANT le départ du contremaitre ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de nommer un chef d'équipe temporairement des travaux public ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- D'autoriser la nomination de l'employé # 32-0011 au poste d'opérateur chef d'équipe ;
- de bonifier le salaire de l'employé conformément à la collection collective en vigueur.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD177 FIN DE CONTRAT – EMPLOYÉ # 61-0022**

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de l'employé # 61-0022 durant l'absence de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste est de retour ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Jaicy Morin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé # 61-0022 en date du 21 novembre 2025.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD178      PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Délage de mettre à jour son plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) afférent à la politique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire`;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Délage est en période d'élaboration de son plan d'action municipalité amies des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique et du plan d'action municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT la MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'élue représentant les questions familiales et aînés (RQFA) de la Municipalité de Délage est Madame Jaicy Morin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la Municipalité de Délage procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l' élu responsable de question familiales et aînés ;
- d'assurer l'élaboration d'un plan d'action pour les aînés, afférent à la politique des aînés de la MRCVG ;
- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- en recommandant des projets porteurs des préoccupations « aînés ».
- de proposer ce plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action ;
- en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité.
- en priorisant les éléments du plan d'action.
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de ce plan d'action aînés.
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA ;
- d'assister le conseil dans l'études des dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA ;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés » ;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel)

QUE les membres constituant ce comité de pilotage MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux des aînés sont :

Madame Jaicy Morin

Madame Kathy Milone

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD179      REDDITION DE COMPTE – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL)**

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE le Programme d'entretien des routes locales (ERL) demande une confirmation quant aux travaux réalisés ;

ATTENDU QUE la municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à produire la reddition de compte pour le programme d'entretien des routes locales (ERL).

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-11-CMD180      NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

CONSIDÉRANT que l'on doit nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un substitut au représentant de la municipalité en cas d'incapacité d'agir du représentant nommé par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer Stéphane Rivest, représentant de la municipalité et Jean-François Dion substitut au conseil d'administration de la RIAM.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-12-CMD181      MODIFICATION DU RÈGLEMENT 566-INC-2023, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 566-INC-2023, afin d'y apporter une modification;

ATTENDU QUE la Municipalité de Délage a décrété, par le biais du règlement 566-INC-2023, une dépense de 345 000\$ et un emprunt de 18 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service des incendies;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que le titre du règlement 566-INC-2023 est remplacé par le suivant règlement 566-1-INC-2023 décrétant des dépenses de 392 620\$ et un emprunt de 392 620\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence ;
- que l'article 2 du règlement 566-INC-2023 est remplacé par le suivant : «le conseil est autorisé à dépenser une somme de 392 620\$ aux fins du présent règlement ;
- que l'article 2 du règlement 566-INC-2023 est remplacé par le suivant : « aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 392 620\$ sur une période de 20 ans et affecter la somme 58 794\$ provenant du surplus accumulé de la municipalité ;
- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-11-CMD182 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance extraordinaire à 19h30.

**ADOPTÉE.**

\_\_\_\_\_  
Jean-François Dion,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maude Tourangeau  
Directrice générale et  
greffière-trésorière